

De: ARS-PACA-DT83-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-PACA-DT83-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>
Envoyé: jeudi 28 mars 2024 14:18
À: URBANISME
Objet: TR: CU-2024-3662 consultation modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Cogolin (83).

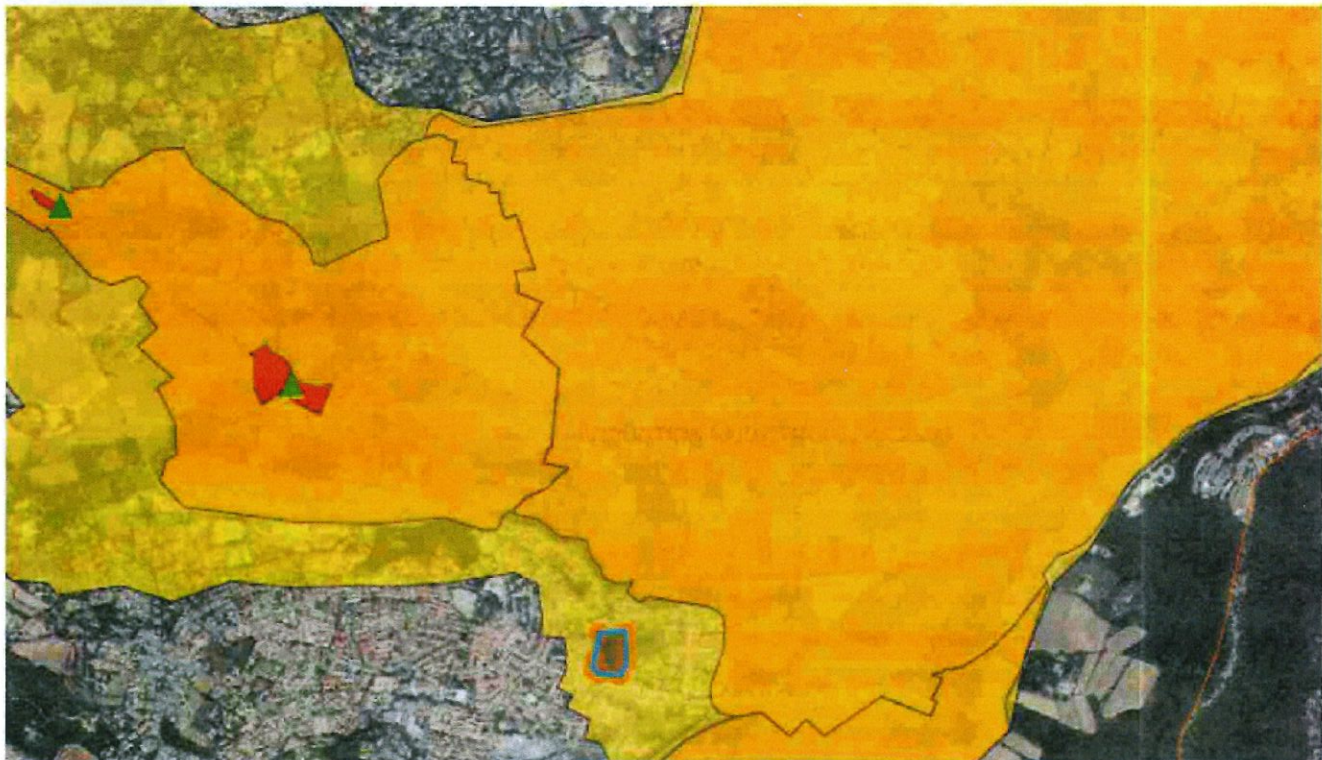
Bonjour,

La DREAL a sollicité l'ARS dans le cadre de l'examen au cas par cas de la modification n°11 du plan local d'urbanisme de la commune de COGOLIN. Cette modification consiste à modifier le classement de l'emprise du stade artificialisé synthétique (zone UGa) et parking (zone UGc) vers la zone UGd afin respecter les limites de parcelles.

Dans l'annexe 3, l'auto-évaluation indique que « La procédure n'impacte pas de servitude de protection de captage d'eau destiné à l'alimentation humaine » (page 8).

Or cette modification est localisée dans le périmètre de protection éloigné (PPE) des captages de la nappe de la Gisle et de la Môle (arrêté préfectoral du 18 Mars 2014 complément de l'arrêté préfectoral du 30 Avril 1986). Les servitudes n'apparaissent pas sur le document plan loupe PLU. La carte ci-dessous, met en évidence le stade synthétique (encadré bleu) dans le périmètre de protection éloigné des captages de la nappe de la Gisle et de la Môle. Le stade artificialisé et parking n'est pas une activité nouvelle à l'intérieur de ce PPE.

Il convient de s'assurer que toute nouvelle construction dans le PPE, ne doit pas avoir une incidence ou altérer la qualité de la ressource.



Cordialement,

Marina AGAB

Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire

Unité Milieux extérieurs

Service Santé-Environnement

Délégation Départementale du Var

ARS PACA

Tel : 04.13.55.89.32

Mobile : 06.61.46.42.21

www.paca.ars.sante.fr



LE MOUSTIQUE TIGRE PEUT TRANSMETTRE DES MALADIES.
CONTRE SA PROLIFÉRATION, IL EXISTE DES GESTES SIMPLES :



ÉLIMINEZ LES EAUX
STAGNANTES



COUVREZ LES
RÉSERVOIRS D'EAU



ÉLIMINEZ LES
DÉCHETS VERTS



LIMITEZ LES LIEUX DE REPOS
DU MOUSTIQUE (MUR, VÉRANDA, ...)



PLUS D'INFORMATIONS SUR : WWW.PACA.ARS.SANTE.FR

De : ae-decisionpp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr <ae-decisionpp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : lundi 18 mars 2024 09:30

À : MURIEL, Alexandra (ARS-PACA/DTARS-83) <Alexandra.MURIEL@ars.sante.fr>; ARS-PACA-DT83-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-PACA-DT83-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>; ddtm-sebio@var.gouv.fr; ddtm-spp-pau@var.gouv.fr; ddtm-biodiv@var.gouv.fr; ddtm-assainissement@var.gouv.fr; ddtm-rt@var.gouv.fr; caroline.viard@developpement-durable.gouv.fr; Cedric.Decultot@developpement-durable.gouv.fr; jean-yves.vourgeres@developpement-durable.gouv.fr

Objet : CU-2024-3662 consultation modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Cogolin (83).

Bonjour,

Conformément à l'article R.104-30 du code de l'urbanisme votre avis est sollicité pour le dossier de demande d'examen au cas par cas relatif au projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Cogolin (83).

Merci de donner votre avis, sous la forme qui vous conviendra avant le 08/04/24.

Dans l'éventualité de demande d'informations complémentaires, il est possible de vous adresser directement au maître d'ouvrage (MO). En l'espèce le MO peut être contacté à l'adresse mail suivante : urbanisme@cogolin.fr

Je vous remercie.

Cordialement.

Herilala RAMAROSON

Instructions de téléchargement

Fichier joint :

- COGOLIN_Saisine MRAe KK_MS11 du PLU.zip (17 Mo)

Le fichier sera disponible jusqu'au **mercredi 17 avril 2024 à 10:30 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger le fichier listé ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=E_AuM4YsGDKC2y_jd8Qv4QBy3KN9CTHYh-4q1hoIf_0

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder au fichier.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservez l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !